

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 9
Nbre de suffrages exprimés : 9

Votes Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze, onze juillet

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle du Conseil de la mairie de Meschers / Gironde

Date de convocation : 26 juin 2014

Etaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BOURNAZEAU – BUSSEREAU – FERCHAUD–GIRAUD– LOUIS-JOSEPH – PLISSON – QUESSON.

Délibération N°2014-01- 008: Création d'un poste de Chargé de Mission « Zones Humides » pour une durée de 2 ans

*Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction Public Territoriale ;
Vu le SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » ;
Considérant les besoins du Syndicat et de l'Estuaire en matière d'animation autour de la problématique zones humides ;
Considérant la durée nécessairement temporaire des missions à conduire ;*

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. de créer à compter du 1^{er} aout 2014 un emploi non permanent pour une durée de 2 ans de chargé de mission « Zones Humides » de catégorie A à temps complet ;

Article 2. compte-tenu du caractère nécessairement incertain de la poursuite de cette mission au Syndicat, de recruter pour occuper ce poste un agent contractuel dont le salaire mensuel sera établi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux ;

Article 3. d'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Meschers / Gironde le 11 juillet 2014

Le Président



Philippe PLISSON
Maire de la Gironde

SMIDDEST